



# Attitude recommandée au CDI



## Dans ce lieu vous pouvez :

- ✓ travailler sur les ressources documentaires
- ✓ travailler sur un ordinateur (traitement de texte, cédérom, internet...) dans un cadre pédagogique sur autorisation des documentalistes
- ✓ vous informer en lisant un journal, un magazine
- ✓ vous détendre en lisant une BD, un roman
- ✓ participer à une séquence pédagogique en groupe classe venir emprunter un document (6 documents pour 3 semaines sauf usuels, BD et revues du mois en cours)
- ✓ rencontrer une conseillère d'orientation.

## En aucun cas, dans cet endroit, vous ne devez :

- ❖ faire des démonstrations, débats, explications bruyants
- ❖ utiliser un balladeur ou un portable
- ❖ jouer (cartes, dés...)
- ❖ manger et boire

Il est toléré que vous travailliez sans avoir besoin des ressources du CDI, mais en silence.

En cas de non respect du règlement, vous serez aussitôt réorienté vers les salles d'étude